Conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié

2007/0228(CNS) - 25/09/2008

Le Conseil a constaté le **soutien global de l'ensemble des délégations au compromis de la Présidence** sur une proposition de directive concernant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié (Directive dite "Carte Bleue").

Le Conseil a chargé le Coreper de finaliser le texte de la directive sur deux points spécifiques (pour connaître ces 2 points, se reporter au résumé du Conseil JAI de juillet 2008).

En juillet, le Conseil avait déjà eu un débat d'orientation et s'était montré largement favorable à la complémentarité du dispositif de la carte bleue européenne avec des dispositifs nationaux de délivrance de titres de séjour à des fins de travail.